

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 20 février 2025

Présentation des premiers résultats et des actions relatives à la mission confiée à André Manoukian sur la place de l'improvisation dans l'enseignement musical

La ministre de la Culture Rachida Dati et André Manoukian ont présenté ce jeudi 20 février les premiers résultats et les actions liées à la mission que lui a confiée la Ministre sur la place de l'improvisation dans l'enseignement musical. Cette mission vise à encourager et à promouvoir auprès des enseignants le recours à l'improvisation dans la formation musicale des élèves dès les premières années de leur cursus.

Une première étape de réflexion sur ce sujet avait eu lieu lors d'une journée d'étude consacrée à « l'improvisation musicale comme outil pédagogique », pilotée par André Manoukian à la Philharmonie de Paris le 10 juin 2024 en présence de plus de 200 musiciens, enseignants et praticiens de l'improvisation.

Dans le prolongement de ce temps privilégié d'échanges très riches, une enquête a été menée par le ministère de la Culture auprès de directions de conservatoires à rayonnement départemental ou régional et d'établissements d'enseignement supérieur de la musique afin de connaître leurs pratiques et leurs attentes concernant l'improvisation. Il s'avère que l'improvisation est souvent présente dans les programmes d'enseignement mais insuffisamment mise en valeur ou développée.

À la suite de ces travaux, la Ministre a fixé pour objectifs de développer les compétences des enseignants en matière d'improvisation par la formation, et de faciliter le partage des pratiques entre professionnels.

Dès lors, André Manoukian a proposé la création d'un réseau actif de musiciens susceptibles de transmettre leur pratique de l'improvisation. Par de courtes vidéos mises en ligne sur les réseaux sociaux, ces « ambassadeurs de l'improvisation » établiront ainsi une méthode d'apprentissage par le « faire », constituée de multiples expériences, et suffisamment ouverte pour être largement partagée. Certains de ces musiciens, lors de la tournée de leurs concerts, pourront aller partout en France à la rencontre d'enseignants, d'élèves ou d'étudiants en musique intéressés par l'improvisation.

Par ailleurs, le ministère de la Culture s'emploiera dans les prochains mois à :

- Permettre la délivrance d'un Diplôme national de musique centré sur l'improvisation, dès l'année scolaire 2025-2026 ;
- Augmenter le nombre d'heures consacrées à l'apprentissage de l'improvisation dans les conservatoires pour qu'elle ne soit plus limitée à une simple initiation ;

- Créer un Diplôme d'État et un Certificat d'Aptitude de professeur de musique dans le domaine de l'improvisation ;
- Renforcer la place de l'improvisation dans les maquettes pédagogiques des établissements chargés de la formation de professeurs de musique ;
- Faire mention de l'improvisation dans le Référentiel d'activités professionnelles, de certification et d'évaluation du Certificat d'Aptitude ;
- Favoriser la montée en compétence des enseignants via leur formation continue.

Enfin, ce déploiement de l'improvisation s'appuiera sur la Philharmonie de Paris qui a développé un grand nombre d'ateliers d'improvisation musicale. Ce savoir sera partagé via le réseau de musiciens coordonné par André Manoukian. Aussi, une journée d'étude sera organisée chaque année à la Philharmonie de Paris pour permettre aux professionnels et aux enseignants d'échanger sur leurs pratiques et méthodes.

Contact presse
Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr